

LE CIMETIERE PAROISSIAL SAINT-MARTIN-DE-COLOMBS À FABREGUES (HÉRAULT)

par D. PAYA*
avec la collaboration de N. LECUYER**

A l'occasion d'une prospection archéologique effectuée par MM P.-Y. Genty et F. Letterlé (agents du Service Régional de l'Archéologie Languedoc-Roussillon), sur l'emplacement de la zone artisanale des «Trois Ponts» à Fabrègues, les vestiges d'une nécropole furent mis en évidence (ossements humains, dalles et lauzes calcaires, tessons de céramiques antiques et médiévales).

Les parcelles sur lesquelles s'étend le cimetière devant faire l'objet de constructions d'ateliers et de travaux routiers, s'imposaient au mois de mars 1990, une opération de sauvetage urgent sur la parcelle F1 1834 du cadastre de Fabrègues (fig. 1), ainsi qu'une étude d'impact sur les autres parcelles concernées par les travaux (fig. 2). La fouille a permis de mettre au jour une partie du cimetière lié à l'ancienne église paroissiale Saint-Martin-de-Colombs et devait en premier lieu nous renseigner sur l'état des vestiges et la puissance de la couche archéologique. L'édifice ruiné après la Révolution et dont les derniers vestiges apparents ont été arasés en 1891¹, est situable sur le cadastre établi en 1813 (fig. 1), cependant nous n'avons pas voulu tenter une fouille rapide des restes du monument, espérant qu'une opération programmée permettrait une exploitation plus rigoureuse des informations qu'ils recèlent.

F. Hamlin a étudié les origines du toponyme actuel qui viendrait du Languedocien *colomb* (issu du latin *colombum*) : colombe, pigeon (Hamlin 1988 : 108)².

La plus ancienne mention de Saint-Martin-de-Colombs apparaît dans un acte du 9 février 1276 par lequel Bernard de Frérol, du consentement du chapitre de Maguelone, sépare les églises de Ganges et de Saint-André-de-Cogulles de la mense épiscopale et y unit celle de Saint-Martin-de-Trévières et de Murviel (Rouquette 1921 : 243)³.

En 1347, une bulle du Pape Clément VI, datée du 24 décembre unit plusieurs paroisses, dont Saint-Martin-de-Colombs, à la mense capitulaire de la collégiale Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon (Archives du Gard, série G : 1240).

Saccagé en 1572 et en 1650 lors de conflits religieux, l'édifice fut décrit dans les actes des visites pastorales de 1658 et 1677 : il ne restait alors que les quatres murs, les fonts baptismaux et le cimetière étaient en ruine; du presbytère, il n'existait plus que les

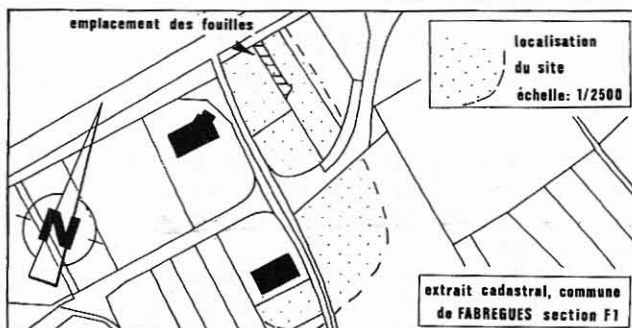


Fig. 1 — situation du site sur carte I. G. N., cadastre actuel et cadastre dit «napoléonien».



* Lotissement Le Village n°62, 14bis avenue Jean-Jaurès, F 34170 Castelnaud-le-Lez.

** Résidence Les Littéraires, 21, 197 allée du Bon Accueil, F 34090 Montpellier.

1/ Nous remercions monsieur Pinède pour l'apport de nombreuses informations concernant le site.

2/ Selon F. Hamlin la plus ancienne mention du site appartient à un acte par lequel Fulcrand, prévôt de Maguelone, fonde un anniversaire qui sera célébré chaque année pour Jean de Montlaur à sa mort et lui fait plusieurs dons et remissions de dettes. Ce texte fut établi en 1168 et provient du Cartulaire de Maguelone (Rouquette 1912 : 257) : «... quas Magalonensi Ecclesie in testamento suo reliquit : et ecclesiam de Grabello, ecclesiam de Valauques ; et quartam partem stagni de Exindno ; et duodecim sextarios annone in ecclesia de Columberis...» Cependant les abbés Rouquette et Villemagne voient dans cet acte une mention de Colombiers près de Baillargues dans l'Hérault (Cartulaire de Maguelone tome I, p. 257, n. 1).

3/ «Et quod ecclesia Sancti Martini de Colombis, quorum (quorum) utrumque (utraque) mense noscebatur (nocebatur) Magalonensis episcopi pertinere, utilior esset collationi secularium clericum, quam prefata ecclesia Sancti Martini de Tribus viis, causa (cum) tantumdem valeat in redditibus, et esse ap[pl]areat sine cura.»

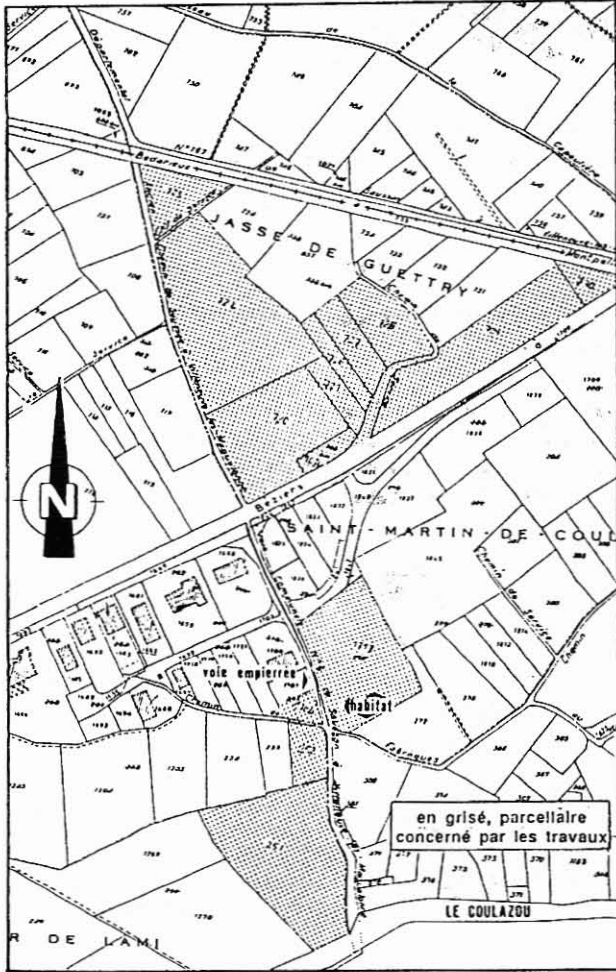


Fig. 2 — parcelles concernées par le projet de déviation de la RD 185 et de la RD 27E en 1990.

fondations. Le bâtiment reconstruit seulement en 1772 mesurait 3 toises, 5 pieds et demi de longueur (soit 7, 63 m) sur près de 2 toises de largeur (soit 3m.90) et pouvait contenir 60 personnes (Saumade 1908).

En 1678, la paroisse Saint-Martin-de-Colombs a dans ses dépendances le château de Vallautret, le mas de Clau et les moulins du seigneur de Fabrègues. Elle comptait alors 26 paroissiens (Archives de l'Hérault, série G : 2117).

La paroisse de Saint-Martin-de-Colombs ayant été abolie en 1792, le bâtiment prit le titre de chapelle.

Les renseignements postérieurs au XVIIIème siècle sont d'ordre archéologique et sont dus aux découvertes liés à la mise en culture des lieux. Les plus anciennement relatées, le sont par E. Bonnet qui signale qu'en 1865 plusieurs «sépultures monolithes» ont été découvertes au tènement. Une d'entre elles contenait «une fort belle plaque de ceinturon». Il rappelle qu'il a été trouvé dans ce même lieu une inscription funéraire romaine du Ier siècle de notre ère (Bonnet 1905).

La plaque-boucle découverte en 1865 (actuellement conservée dans les collections de la Société Archéologique de Montpellier), est décorée de neuf bâtes sertissant des grenats. Le contour est souligné par un filet guilloché sur une plaque évidée

encadrant la précédente. L'ensemble est fixé par quatre rivets disposés aux angles. L'ardillon de la boucle est à talon cubique portant un grenat. Son extrémité est décorée d'une tête de ser-

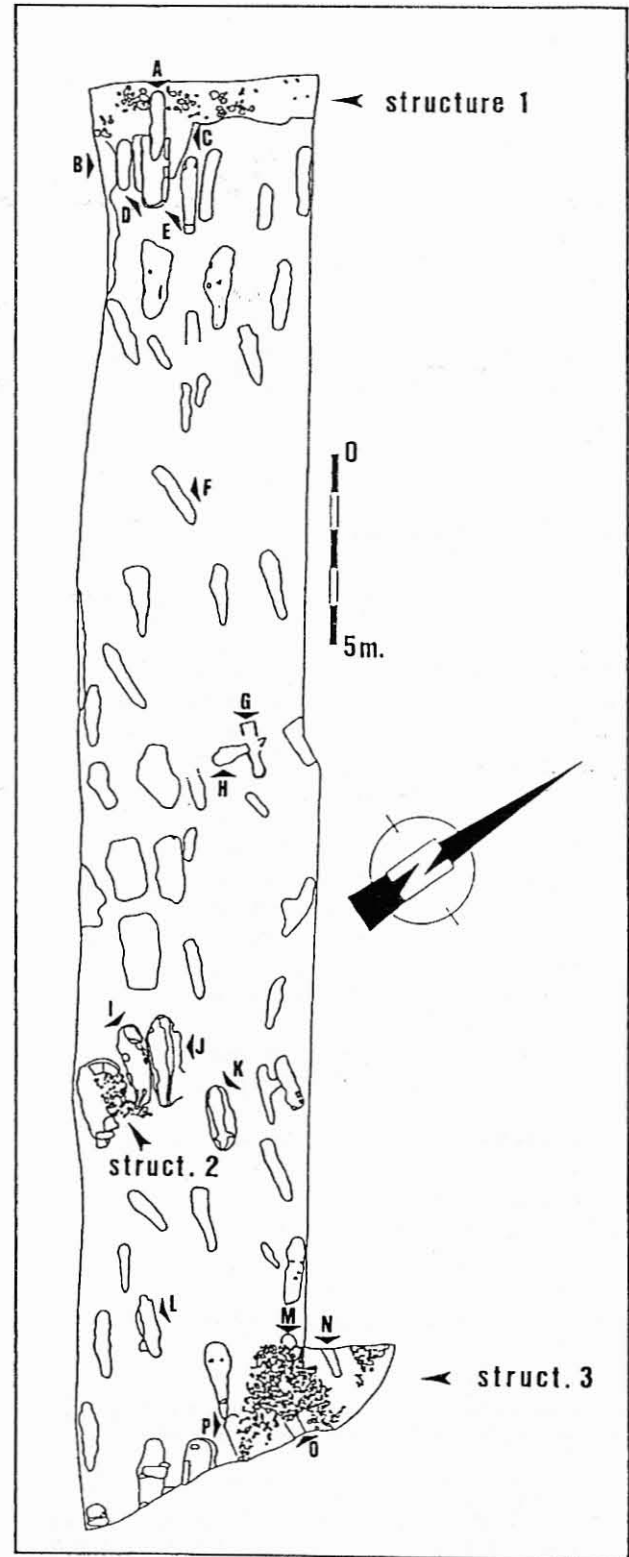


Fig. 3 — aire dégagée lors de la fouille de 1990.

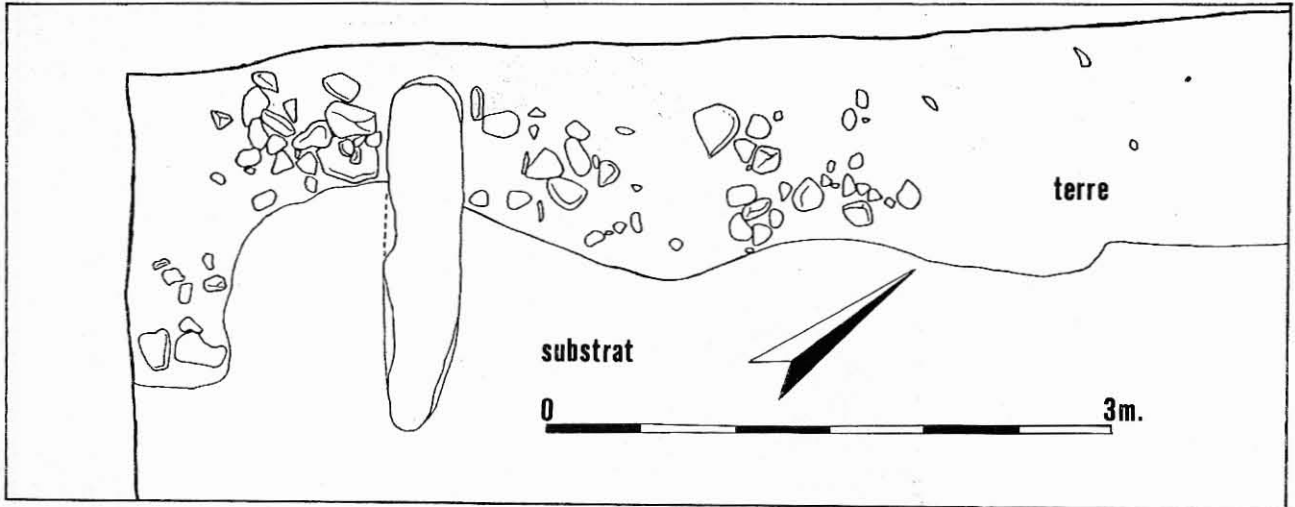


Fig. 4 — structure 1.

pent stylisée. La pièce est datable du VI^e siècle (Kazanski 1988).

L'inscription découverte et citée par E. Bonnet, se trouvait sur un cippe mutilé (le bas de la pierre manquait), trouvé en remploi dans l'un des murs de l'ancienne chapelle lors de son ultime démolition (1891). Elle possédait une hauteur de 60 cm; une largeur de 63 cm. et une épaisseur de 50 cm. Les lettres avaient une hauteur de 3 cm. ou de 5 cm., d'excellente forme (Espérandieu 1916). La pièce est actuellement encadrée sur la façade de la maison de la famille Merle, à Fabrègues.

D M
T. PATERNI
MARTINI
LICINIA . ET
VALERIANUS

Comme nous l'indiquions au début de notre propos, parallèlement aux travaux de sauvetage sur la parcelle 1834, fut menée une étude d'impact archéologique liée à un projet de la Direction Départementale des Routes : déviation de la RD 185 et de la RD 27 E (fig. 2) (Lécuyer 1990). Voici les résultats de l'exploration des parcelles concernées :

La parcelle 1717 (feuille F1, Fabrègues), située au sud immédiat de la parcelle 1834, présente en surface de nombreux fragments céramiques datables du bas-Empire et de la période médiévale, avec de nettes zones de concentration au centre et au sud de la parcelle.

Dans une coupe taillée dans le talus ouest lors de l'aménagement d'un chemin permettant l'accès à la parcelle depuis le V.C. 6, nous avons vu qu'à environ 1, 50 m. sous la surface cultivée, apparaissait une strate de pierres et de moellons de moyen et gros modules, mêlés à quelques tessons roulés de céramiques et de tuiles (nous n'avons pu déterminer s'il s'agissait de *tegulae*). Cette couche est visible du chemin d'accès aménagé jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle. Elle présente toutes les caractéristiques d'une voie, antique ou médiévale, de direction Nord-Ouest, Sud-Est.

La parcelle 1702 (feuille F1, Fabrègues), située contre la par-

celle 1717, du côté sud-est, présente des restes de tombes liés à la nécropole médiévale.

Les parcelles 251 et 252 (feuille F1, Fabrègues), au sud-est de la parcelle 1717, étaient improspectables (visibilité nulle). Cependant plusieurs facteurs permettent de présumer de l'existence de vestiges sur ces parcelles :

- l'étendue de la nécropole de Saint-Martin-de-Colombs, de part et d'autre de la V.C. n°6;
- la proximité d'une voie et d'un gisement fréquentés dès l'époque gallo-romaine et plus tardivement;
- la contiguïté immédiate d'un cours d'eau (le Coulazou) avec les aménagements et les traces archéologiques qu'il suppose lorsqu'il se trouve au voisinage d'un habitat et d'une voie.

1. RESULTATS DE LA FOUILLE

Sur une surface de 213m², nous avons pu, dans un premier temps, mettre au jour les traces de 65 tombes et de 3 structures. De toute évidence la majorité des tombes sont organisées selon le même axe Nord-Ouest, Sud-Est (fig. 3). Malgré quelques divergences la règle de «l'orientation» n'est pas transgressée, sauf par la tombe 27 (fig. 3-H). Nous ne pouvons discerner sur une si petite surface un ou plusieurs groupes ; la solitude apparente de la tombe 20 (fig. 3-F) n'est due qu'à la destruction des tombes de ce secteur de la nécropole par les travaux agricoles (là se situe, en effet, la partie culminante de l'aire fouillée).

Les trois structures qui ont été mises au jour sont, pour deux d'entre elle difficilement descriptibles (fig. 3) :

— la structure 1 se compose de quelques blocs et cailloux, le plus souvent en calcaire dur, reposant sur de la terre (fig. 4). A cet endroit le substrat rocheux (du grès) présente une pente assez abrupte vers le Nord-Ouest, pente contre laquelle fut installée la structure. Etant détruite par les labours ou non visible sur trois de ses côtés, nous ne pouvons rien conclure sur son rôle passé. Son aménagement a vraisemblablement détruit ou couvert les extrémités nord-ouest de deux tombes (fig. 3-B et C). La tombe 3 (fig. 3-A) fut quant à elle aménagée postérieurement à la structure 1.

— la deuxième structure est en fait un amas de quelques cailloux et de fragments de tuiles courbes mêlés à de la terre (fig. 5). Le tout recouvre un aménagement que nous n'avons pas

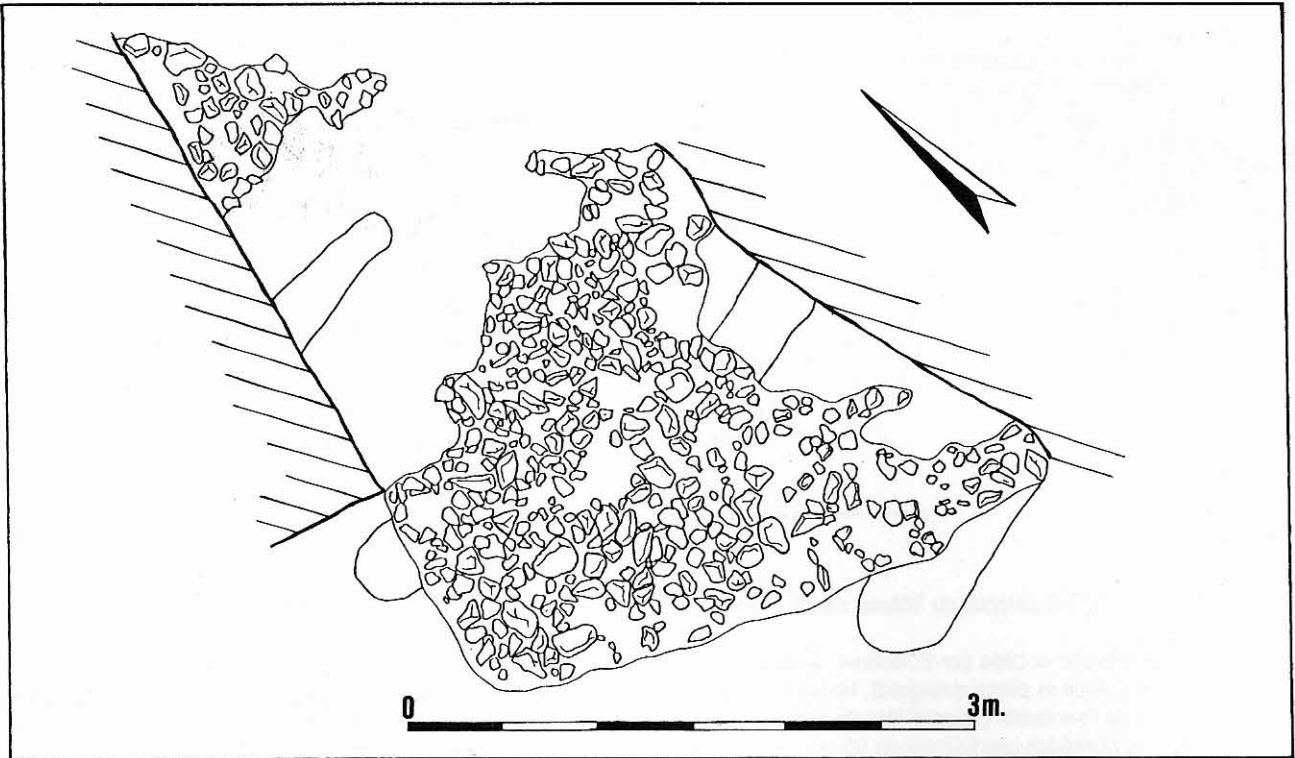


Fig. 6 — structure 3.

complètement dégagé, dont deux blocs en calcaire tendre taillés en éléments d'arcature sont apparents. Une tombe (fig. 3-I) est en partie couverte par la structure 2 sur sa partie sud-est.

— la troisième structure est nettement plus importante que les deux précédentes (fig. 6). Il est d'ailleurs fort probable que nous n'ayons pas totalement exploré toute sa surface. Composées de gros cailloux, le plus souvent en calcaire dur, vraisemblablement disposés dans le fond d'une fosse d'aspect quadrangulaire dont la profondeur nous est inconnue. Ce «hérisson» couvre 3 tombes et anciennement peut-être 4 (fig. 3-N). Il est séparé de ces dernières par moins d'une dizaine de centimètres de terre (fig. 3-M, O et P, le squelette de cette dernière a souffert de l'aménagement). Seule une extension de la superficie actuellement fouillée pourrait nous expliquer la fonction de ce hérisson. S'il est difficile d'attribuer une fonction aux structures 1 et 2 qui sont trop endommagées, nous pouvons peut-être penser que la troisième est un fond de cabane.

2. DECOUVERTES CERAMIQUES³

Lors de la fouille des structures (et seulement au cours de celle-ci), nous avons récolté 291 tessons, essentiellement dans la troisième :

— 200 fragments (fig. 7 n°1 à 15) appartenant à la famille des céramiques fines à inclusions calcaires (d'une taille inférieure au type déjà décrit). La pâte micacée, est de couleur beige-orangé parfois beige, rarement rose. La surface est lissée. 7 tessons présentent une surface noire.

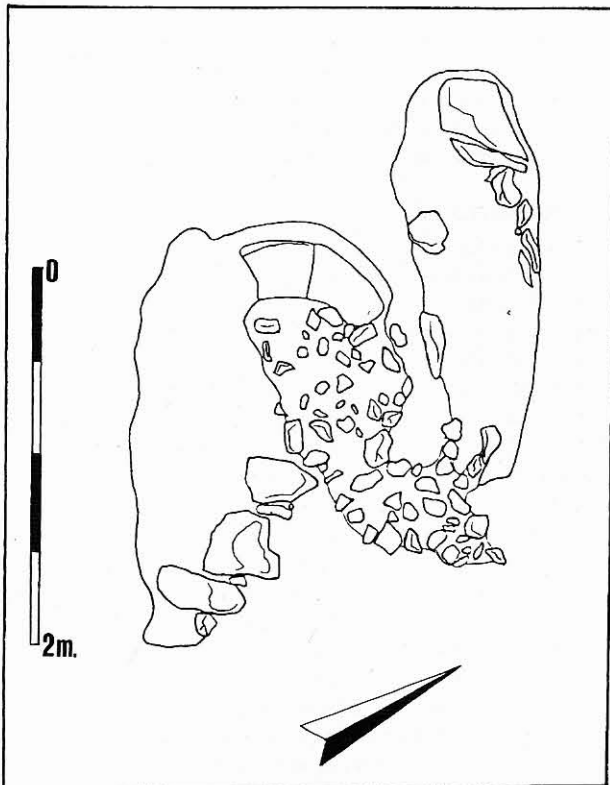


Fig. 5 — structure 2.

3/ Les types de répartition de céramiques utilisés pour les descriptions sont le fruit des travaux du groupe de la C. A. T. H. M. A. (Céramique de l'Antiquité Tardive et du Haut Moyen Age). Les résultats ici présentés seront repris et comparés avec ceux, inédits ou non, provenant d'autres sites : *Céramiques languedociennes du haut Moyen-Age (du VIIème au XIème siècle)*, à paraître.

— 7 fragments (fig. 7, n°16 à 18) appartenant à la famille des céramiques fines comportant des grains de calcite, parfois d'assez grande taille, des points de chaux ainsi que des vacuoles. La pâte micacée, est de couleur grise. La surface est lissée.

— 6 fragments (fig. 7, n°19 à 22) appartenant à la famille des céramiques tendres brunes à brun-orangé.

— 11 fragments (fig. 7, n°23 et 24) appartenant à la famille des pâtes kaoliniques. La couleur extérieure est gris clair (ou gris bleuté) à craquelures sombres. Le cœur est gris pâle, presque blanc. La pâte laisse apparaître de fins granulés calcaires. Elle présente de fortes parentés avec la céramique de la région d'Uzès (dans son faciès archaïque). Les surfaces sont lisses.

— 59 fragments (fig. 7, n°25 à 31) appartenant à la famille des pâtes tendres réductrices. La pâte micacée, est de texture homogène et de couleur brun-beige. La surface est lissée.

La structure 1 a livré 8 tessons autres que des fragments de tuiles : 5 d'entre eux appartiennent à la famille des céramiques oxydantes fines à inclusions calcaires, les autres appartiennent à la famille des céramiques réductrices et tendres.

Essayer de dater ou de rapprocher l'ensemble découvert avec d'autres sans risquer une forte erreur est, nous le pensons, actuellement impossible. Nous pouvons cependant présenter quelques traits distinctifs du groupe de Saint-Martin-de-Colombs. En premier lieu, signalons le taux élevé des lèvres terminées par un simple bourrelet. Ce type de lèvres est sur le Rocher des Vierges (sur la commune de Saint-Saturnin dans l'Hérault), associé à une famille de céramiques oxydante et est daté de la fin du X^{ème} ou du XI^{ème} siècles (Ginovez 1988). Nous remarquons ensuite l'absence des lèvres déversées qui sur les sites où elles sont présentes, sont datées des XI-XII^{ème} siècles. C'est le cas pour l'habitat de Saint-Andrieu (sur la commune de Fenouillet du Razès dans l'Aude) (Baudreu 1985), sur la motte de Mourrel (sur la commune de Molleville dans l'Aude) et celle de Puyredon (sur la commune de Laurac dans l'Aude) (Dauzat 1984). A Saint-Martin-de-Colombs les céramiques oxydantes représentent plus de 70% des tessons collectés, par contre, à Saint-Saturnin comme sur le site de Saucani (sur la commune de Colombières-sur-Orb dans l'Hérault) (Bellan 1988), les céramiques réductrices datées des XI-XII^{ème} siècles sont largement majoritaires (80% de la céramique). Nous pouvons actuellement et bien prudemment, établir l'hypothèse selon laquelle l'ensemble de Saint-Martin-de-Colombs est attribuable aux X-XII^{ème} siècles.

3. DESCRIPTIONS DES TOMBES

Débutons cette étude par les squelettes qui, comme l'on pouvait s'y attendre ont été découverts placés en *decubitus* dorsal. Seules diffèrent les positions des membres supérieurs : main droite sur la poitrine, main gauche sur le bas-ventre (tombe 3 : fig. 3-A, fig. 8A) ; main gauche sur le bas-ventre, bras droit le long du corps (tombe 4 : fig. 3-D fig. 8B - tombe 6 : fig. 3-E, fig. 9A - tombe 37 : fig. 3-J, fig. 10) ; main droite sur le ventre, bras gauche le long du corps (tombe 49 : fig. 3-H, fig. 11B) ; bras le long du corps (tombe 26 : fig. 3-G, fig. 9B - tombe 38 : fig. 3-K, fig. 11A) ; mains jointes sur le haut de la poitrine (tombe 27 : fig. 3-H, fig. 9C). Les squelettes des tombes 6, 38 et 49 sont en position forcée, position justifiée par un vraisemblable désir d'adapter strictement la taille des fosses à celles des défunts, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Bien que les os soient conservés, ceux-ci étaient en fort mauvais état. Parmi les dix squelettes, nous avons dénombré 9 adultes

et 1 immature. Nous pouvons remarquer enfin les petites tailles des adultes (de 1,40 à 1,62 m).

La tombe 4 a été réutilisée (tombe 4bis : fig. 8B) afin d'y déposer un enfant dont il ne subsistait lors de la fouille que les os des jambes (sauf les rotules) et l'os iliaque droit. Une épaisseur de terre de 10 cm, contenant de nombreux escargots nécrophages, séparait les squelettes des tombes 4 et 4bis. Comme pour le sujet de la tombe 4, le squelette de l'enfant a été détruit dans sa partie supérieure, lors du creusement de la tombe 3. Il existe un autre cas de chevauchement, celui de la tombe 27 dont le creusement a vraisemblablement provoqué la disparition de la main du corps de la tombe 28 et dont «l'orientation» est en complet désaccord avec celles des autres sépultures. Ces superpositions sont peut-être dues à la disparition au fil du temps, des aménagements permettant la signalisation des sépultures.

Les travaux agricoles ayant fortement perturbé le terrain, il est difficile de savoir quels étaient les moyens de signalisations des tombes. Au centre de la couverture de la tombe 37 (fig. 10), nous pouvons voir cinq cailloux ayant pu avoir fonction d'éléments de calage pour un hypothétique moyen de signalisation de la tombe.

Sans pouvoir affirmer que ce soit des éléments de signalisation, nous pouvons décrire deux blocs de calcaire tendres que nous avons mis au jour lors des travaux de terrassement. Ces deux blocs avaient une hauteur minimale de 80 cm (il semble qu'ils soient amputés), une largeur moyenne de 25 cm et une épaisseur moyenne de 20 cm.

Les tombes 37 (fig. 10) et 49 (fig. 11B) ont conservé en partie ou totalement leur couverture qui se présente sous forme de juxtapositions de dalles. Ces pièces, sont le plus souvent en calcaire dur, extraites très vraisemblablement des carrières du massif de la Gardiole, moins souvent en calcaire tendre (beaucoup plus présent quand il fait office de paroi de coffre). Pour soutenir les couvertures, le substrat rocheux a pu être utilisé tel quel (tombe 6). Parfois, ont été aménagées des banquettes qui ne se retrouvent pas automatiquement des deux côtés de la tombe (tombes 37, 38 : fig. 11A et 49). Ce procédé a pu permettre de déposer les éléments de couverture en position horizontale, lorsque le substrat ne l'est pas lui-même (ce qui est le cas dans la partie sud de l'aire dégagée).

Intéressons-nous maintenant au différents types de tombes que nous avons pu mettre au jour. Un seul coffre a été étudié, il est légèrement trapézoïdal (tombe 4), et en grande partie détruit. Son emplacement a été aménagé dans le substrat et une banquette creusée sur le côté sud-ouest (fig. 8B). Cette pratique semble se retrouver pour deux autres tombes (non fouillées). Cet espace supplémentaire pourrait avoir évité aux aménageurs d'effectuer un calibrage précis des dalles et lauzes destinées à la couverture. Notons aussi que la présence de la tombe 5 (non fouillée, fig. 3-C) n'a pas permis de savoir s'il existait une autre banquette (plus courte que celle déjà présentée) sur le côté nord-est du coffre. Enfin, si un tel aménagement devait permettre une certaine «élasticité» dans le calibrage des éléments de couverture, pourquoi ne s'étend-elle pas sur toute la longueur du coffre? Ce coffre endommagé peut avoir eu un aménagement destiné à maintenir la tête. Dans cette hypothèse celui-ci devient une structure anthropomorphe puisque comme pour la grande majorité des cavités présentes en cette partie du site, il posséderait un ou plusieurs

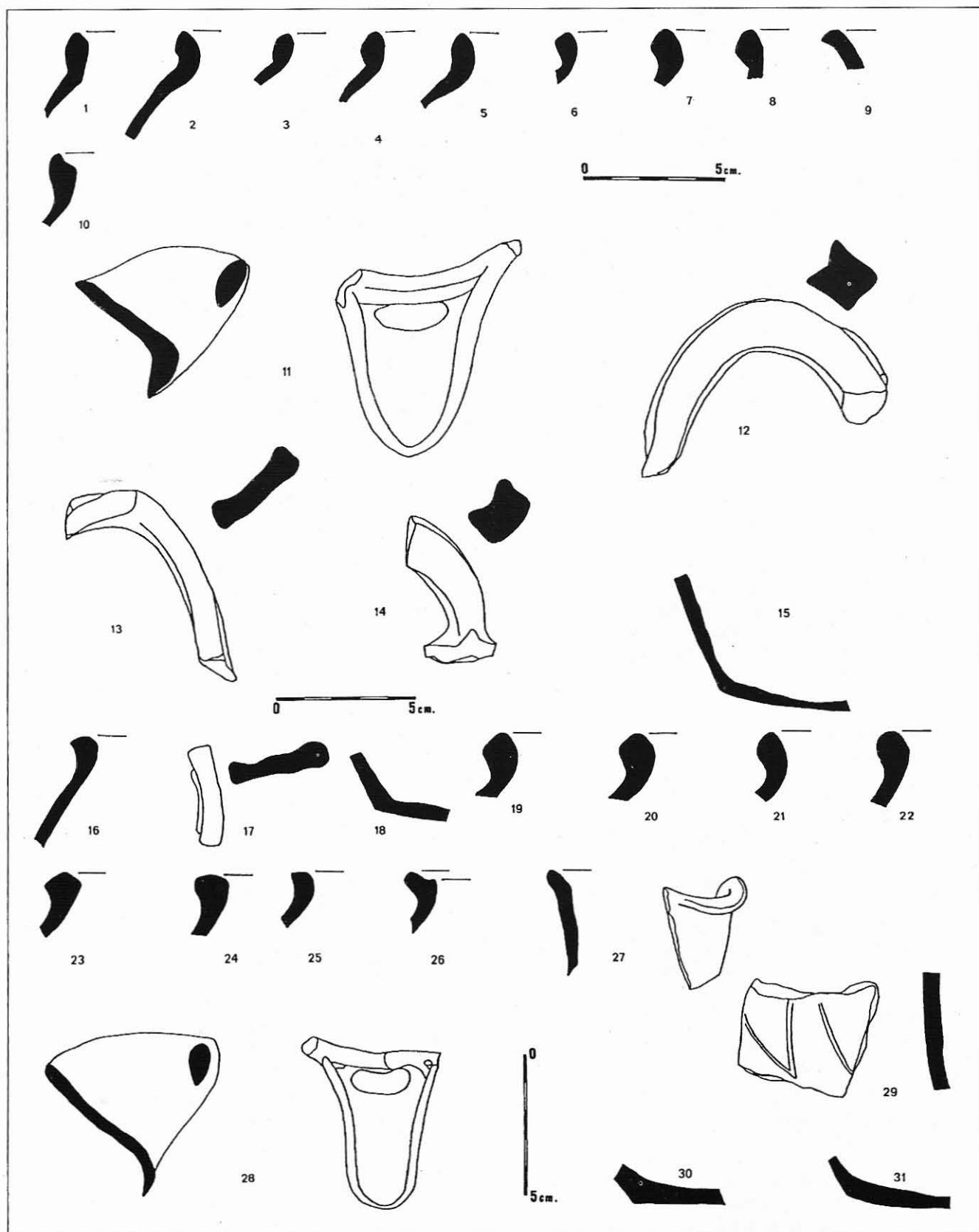
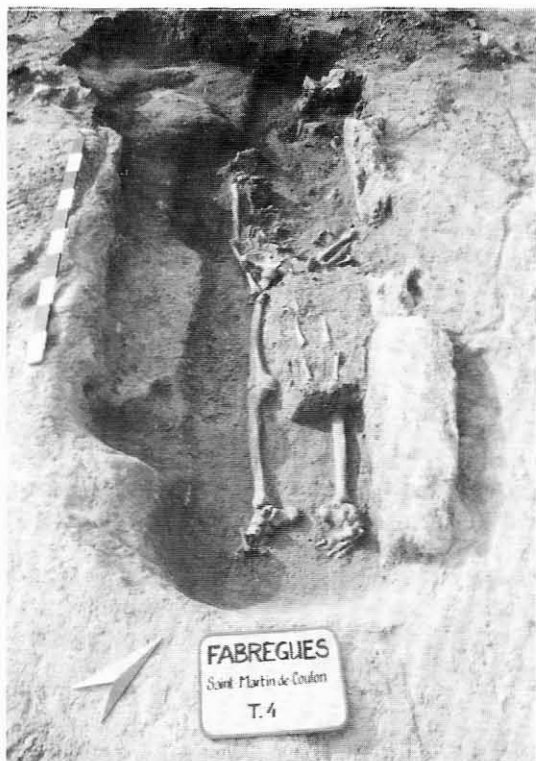
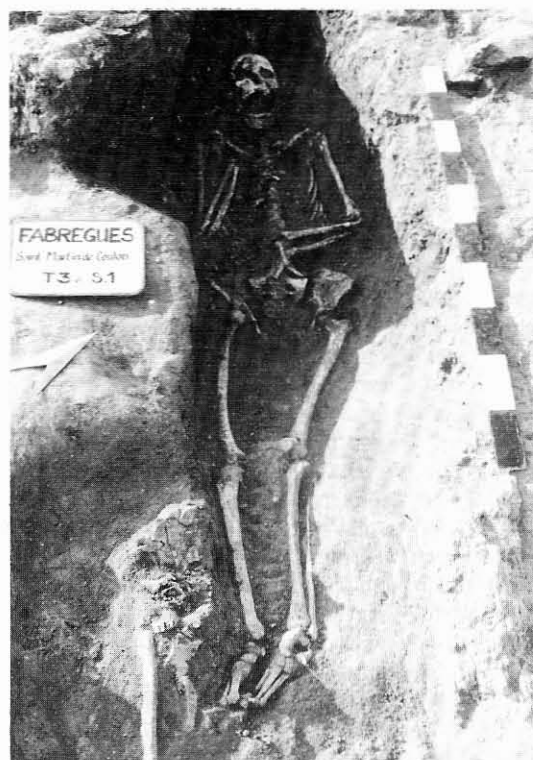
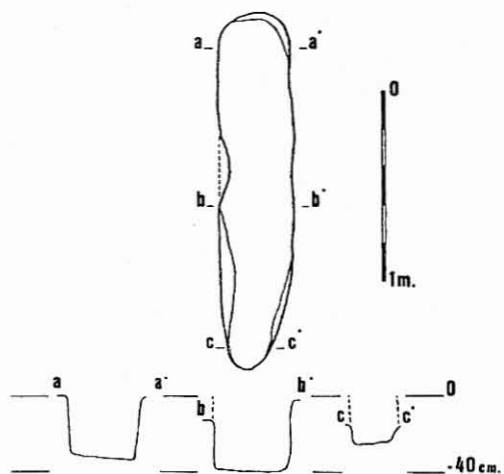


Fig. 7 — Céramiques des structures 1 et 3. n°1 à 15 : céramiques fines oxydantes à inclusions calcaire. n°16 à 18 : céramiques fines réductrices à inclusions calcaire. n° 19 à 22 : céramiques tendres brunes à brun-orangé. n°23 et 24 : céramiques kaoliniques. n°25 à 31 : céramiques à pâte tendre réductrice.

A



B

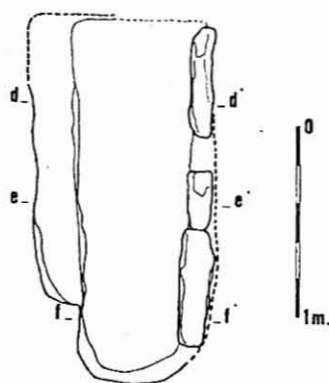


Fig. 8 — A : tombe 3. B : tombes 4 et 4bis.

aménagements empêchant la dislocation plus ou moins complète du squelette lors de la décomposition.

Les autres tombes sont de type rupestre (seule la tombe 3 ne l'est cependant qu'en partie) et se différencient à partir de leur forme générale : aspect rectangulaire avec resserrement au niveau des jambes pour la tombe 3; aspect étroit et rectangulaire pour la tombe 6; aspect ovalaires pour les tombe 38 et 49. Malgré les bouleversements agricoles, il est possible d'identifier la sépulture 27 comme une tombe d'aspect ovalaire. En revanche, la tombe 26, plus détruite, se situe entre la forme ovalaire et la forme rectangulaire étroite.

La pratique chrétienne de maintenir le visage dirigé vers le ciel explique les présences de logettes céphaliques et de coussinets aménagés au niveau de la tête. Les tombes 3 et 27 n'ont laissé apparaître aucune structure de calage du crâne, cependant les têtes sont restées dirigées vers le ciel. Il a peut-être existé des éléments de blocage aujourd'hui disparus. Le coussinet fait souvent défaut, mais cette absence est compensée par une pente du fond de la cavité en direction des reins (tombes 3, 6, 27 et 49). La tête était surélevée par rapport au bassin comme le montre les coupes des tombes. Les talons étaient aussi disposés ainsi, puisqu'ils se trouvaient situés plus haut que l'os occipital. Cette particularité se retrouve dans toutes les tombes, sauf dans la tombe 38, cependant le fond de la cavité de cette dernière dessine sur toute sa longueur une pente assez accentuée vers le Nord-Ouest. La volonté de surélever les pieds peut nous rappeler une autre pratique chrétienne : celle de maintenir les pieds en position verticale, de sorte que le corps dans une telle position «simule» la station verticale : «le défunt doit être prêt à se présenter au souverain juge et à se dresser soudain vers l'Orient, où il doit apparaître dans toute sa gloire» (Grimaud 1854). Ce fait est mis en évidence d'une autre façon, par un des aménagements de la tombe 38 : au niveau des pieds, les parois de la fosse ont été entamées, afin, peut-être, de placer une planche qui aurait maintenu les pieds en position voulue. Les os des pieds du squelette de la tombe 38 n'ont pas dépassé la limite qu'aurait formé un tel «barrage». Rappelons que cette cavité ne possède pas de creux au niveau du bassin.

Les fossoyeurs ont aménagé des tombes qui sont à peu près proportionnelles à celles des défunts, hormis le cas de la tombe 37 (fig. 10) dont la fosse mesurait 2,45 m alors que le squelette qu'elle renfermait n'atteignait que 1,62 m. L'os occipital repose sur un pseudo-coussinet situé dans la partie de la cavité que devrait «occuper» l'épaule du défunt. Nous pouvons penser que le corps n'a pas glissé sur le côté, puisque la couverture de la tombe se situe au-dessus du squelette et non pas dans l'axe de la fosse.

La présence de caractères anthropomorphes dans la plus grande partie des fosses, l'orientation générale de celles-ci ainsi que l'absence de tout mobilier dans les tombes nous fait conclure à la présence d'une nécropole du haut Moyen-Age.

La tombe 3 ne présente *a priori* que peu de caractères qui puissent la faire entrer dans la famille des tombes anthropomorphes (rétrécissement progressif de la fosse au niveau des jambes). Cependant nous avons émis l'hypothèse selon laquelle

la tombe a pu posséder des éléments de calage du crâne. Enfin, il existe une pente du fond de la cavité en direction du bassin. La tombe est probablement postérieure ou contemporaine aux Xème-XIIème siècles, puisque en partie creusée dans la structure 1 (si la datation présumée de la céramique découverte sur le site n'est pas erronée).

La tombe 6 correspond à la définition que donne Cl. Raynaud de la plus ancienne forme de fosse anthropomorphe : étroite et profonde, la fosse épouse la forme du corps : logette arrondie pour la tête, élargissement aux épaules, resserrement progressif vers les pieds. Le corps est étroitement maintenu par les parois. «Ce type de tombe est attesté durant la seconde moitié du Vème siècle à Lunel-Viel, puis est absent des nécropoles, pour être à nouveau présent durant l'époque carolingienne. Il semble en voie de disparition après le Xème siècle» (Raynaud 1987).

Nous remarquons que les tombes 27 (si elle a possèdè des éléments de calage, notamment au niveau du crâne) (fig. 9C), 38 (fig. 11A) et 49 (fig. 11B) possèdent des formes ovalaires. Dans le Midi, tout au moins, ces formes accompagnées de caractères anthropomorphes peuvent être datables des V-VIème siècles, des IX-XIème et peut-être aussi des XII et XIIIème siècles (Troncin 1987). Sur le site de Sainte-Cécile à Loupian des tombes anthropomorphes d'aspect ovalaire ont peut-être côtoyé un petit habitat qui aurait disparu à la fin du Xème siècle (Pellecuer 1989).

Une seule tombe en coffre a été fouillée, mais elle était en mauvais état de conservation. Légèrement trapézoïdal, il possédait les caractéristiques des coffres dont l'utilisation semble attestée sous formes diverses à Lunel-Viel, à partir du VIème et ce, jusqu'au XIIIème siècle (Raynaud 1987). Le fait que la partie de la tombe où se situait la crâne ait disparu ne nous permet pas de savoir si une logette céphalique interne ou externe fut aménagée, ni de resserrer un éventail chronologique important. A Sainte-Croix (Drôme), les coffres trapézoïdaux avec logette sont datés des XIème-début XIVème siècle (Colardelle 1983). Sur le site de Saint-Sébastien-de-Mariège à Aniane (Hérault), ont été fouillées des tombes en coffres d'enfants, de forme trapézoïdale. Pour l'instant, elles sont datées entre le XIème et le XIIIème siècles⁴ et ne possédaient pas toutes une logette interne.

Autre fait qu'il n'est peut-être pas inutile de souligner, seules les tombes 3 et 27 possèdent un corps dont les bras étaient croisés sur la poitrine (ces deux tombes posent déjà des problèmes de par leur architecture). Les autres présentaient des bras le long du corps, ou au moins la volonté de disposer les corps dans une telle position. Les squelettes des tombes 6 et 49 présentent un bras au niveau du bas-ventre ou du ventre, cependant, il n'était pas possible lors de la pose du corps de placer les deux bras le long du corps. Cette position des bras qui semble être héritée de l'Antiquité est majoritairement en usage dans le diocèse de Maguelone jusqu'aux XI-XIIème siècles (Paya 1989).

4. CONCLUSION

Selon toute vraisemblance, ce sont plusieurs centaines de tombes qui existent encore sur le site. Il s'agit d'un cimetière de

4/ Fouilles effectuées sous la direction de L. Schneider en collaboration avec G. Colomer et de D. Paya (février-mars 1992), étude des résultats en cours.

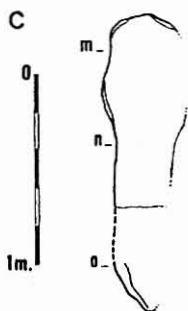
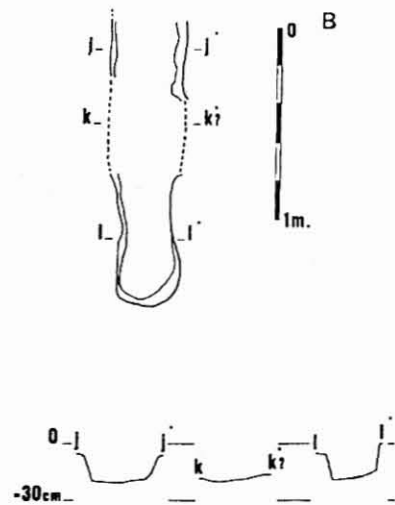
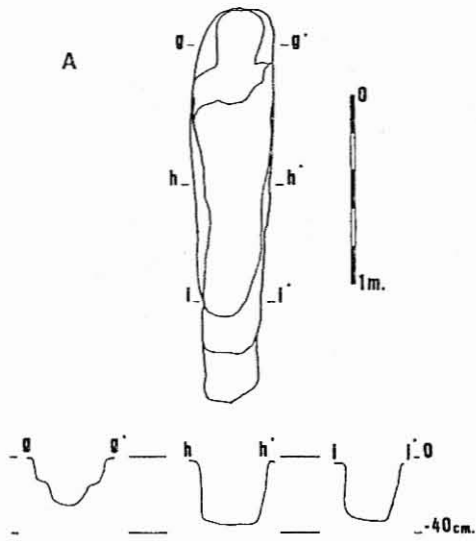


Fig. 9 — A : tombe 6. B : tombe 26. C : tombe 27.

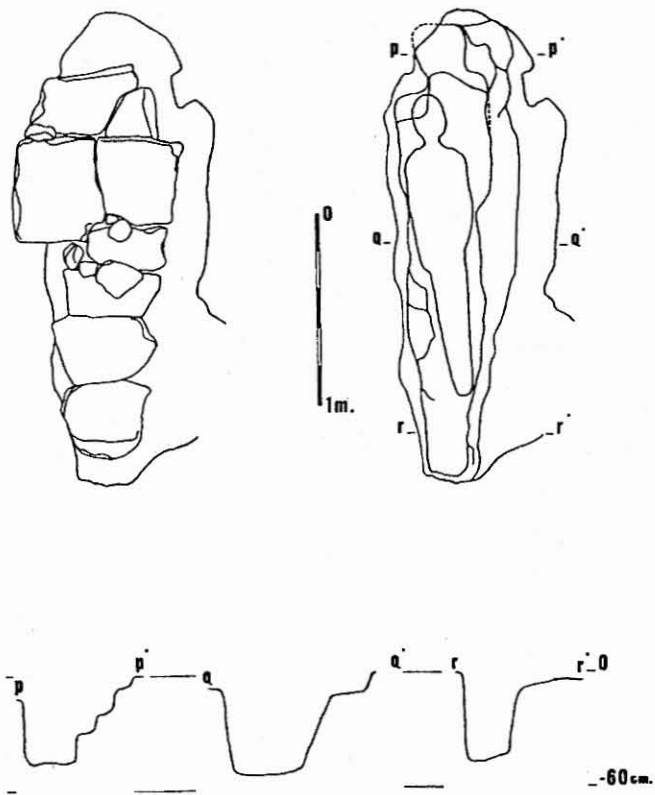


Fig. 10 — tombe 37.

LE CIMETIERE SAINT-MARTIN-DE COLOMBS À FABREGUES

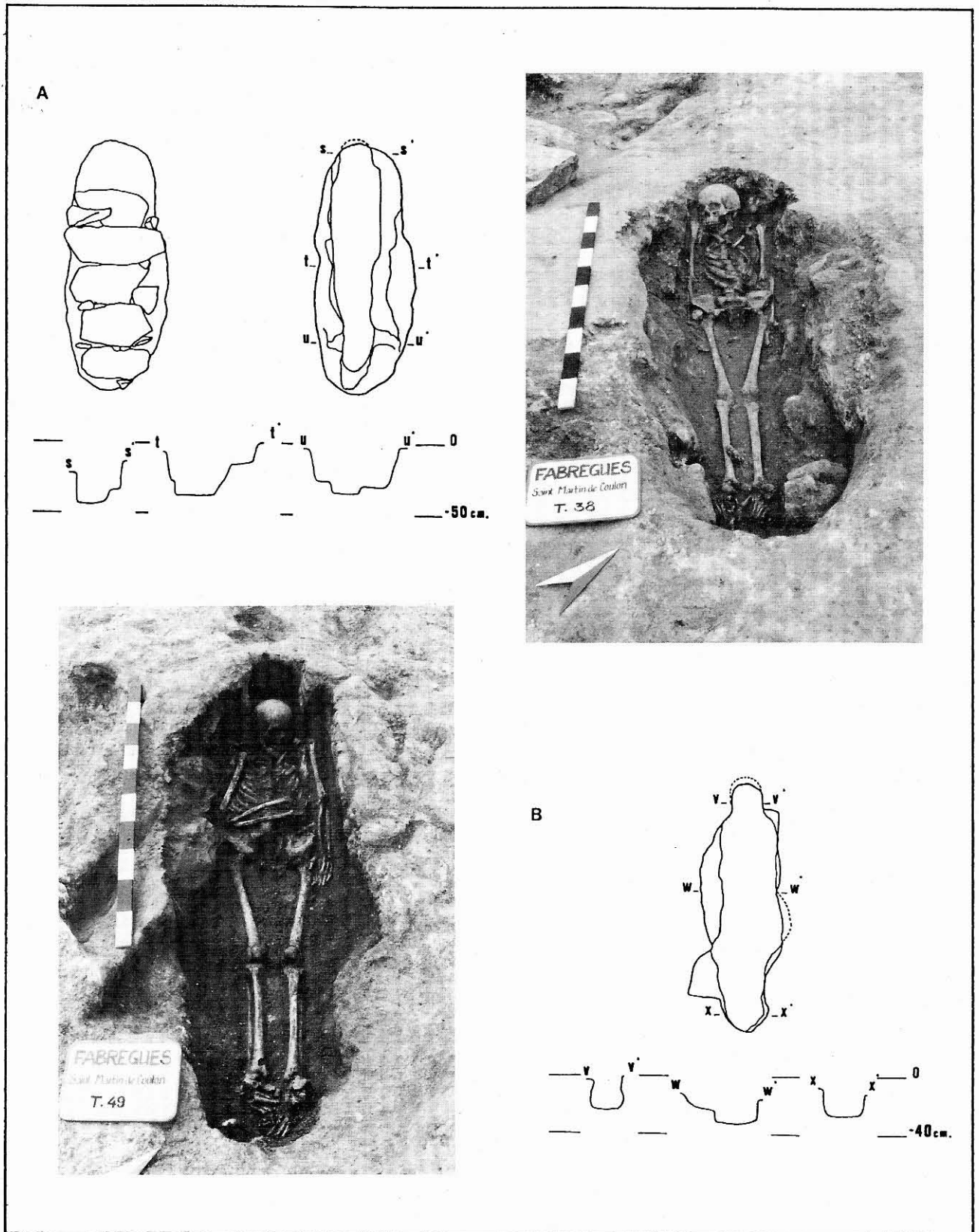


Fig. 11 — A : tombe 38. B : tombe 49.

grande envergure ayant possédé un habitat sur ses abords voire sur son aire, la structure 3 pouvant être les restes d'un assise destinée à recevoir une construction. Le hérisson fut dégagé durant les derniers jours de la fouille, il ne nous a pas été possible d'élargir le sondage ni d'explorer les tombes situées sous la structure. La fouille de ces dernières nous aurait peut-être permis de les rapprocher de certains types de tombes.

Nous sommes en présence de plusieurs critères de datation pour cette partie du cimetière, critères qu'il faut manier avec une extrême prudence. La céramique semble indiquer les X-XIIème siècles. Les tombes rupestres, puisqu'il est difficile de prendre en compte un coffre incomplet, semblent tendre sur le plan chronologique vers les VIII-XIème siècles. Le terrain ayant été en grande partie excavé il y a quelques années, nous n'avons qu'une vue très partielle de l'agencement des sépultures. Il nous est impossible de les situer en chronologie relative les unes par rapport aux autres, ni même de savoir s'il s'agit là des plus anciennes tombes du secteur, puisque nous savons qu'il exista sur le site des tombes du VIème siècle, et peut-être des plus anciennes encore. Hélas, elles ne sont pas localisées.

Sources et bibliographie

- Archives ecclésiastiques de l'Hérault*, série G, traduites et classées par M. Gouron, 1970.
- Archives ecclésiastiques du Gard*, série G, traduites et classées par M. de Lamothe, 1876.
- Baudreu 1985 : D. BAUDREU et M. DAUZAT — L'habitat médiéval de Saint-Andrieu (Fenouillet du Razès, Aude), *Archéologie du Midi médiéval*, 3, 1985 27-40.
- Grimaud 1854 : G. GRIMAUD — *Rationale divinatorum officiorum*, (traduit par Ch. Barthélémy), 1854.
- Bellan 1988 : G. BELLAN et L. SCHNEIDER — Un habitat du XIème siècle à Colombières-sur-Orb, le site de Saucani (Hérault), *Bulletin de la Société Archéologique et Historique des hauts cantons de l'Hérault*, 11, 1988, 51-64.
- Bonnet 1905 : E. BONNET — *Antiquités et monuments du département de l'Hérault*, 1905.
- Colardelle 1983 : M. COLARDELLE — *Sépulture et tradition funéraire du Ve au XIIIe siècle après. J.C. dans les campagnes des Alpes française du Nord*, 1983.
- Dauzat 1984 : M. DAUZAT — La motte de Mourrel à Molleville et à la motte de Puyredon à Laurac (Aude), *Archéologie du Midi médiéval*, 2, 1984, 27-45.
- Espérandieu 1916 : E. ESPÉRANDEU in *Revue épigraphique*, IV, 1916, 84, n°1327.
- Ginouvez 1988 : O. GINOUEZ et L. SCHNEIDER, avec la participation de A. GARDEISEN — Un *castrum* des environs de l'an Mil en Languedoc central : le Rocher des Vierges à Saint-Saturnin (Hérault), *Archéologie du Midi médiéval*, 6, 1988, 101-122.
- Hamlin 1988 : F. HAMLIN et A. CABROL — *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, 1988.
- Kazanski 1988 : M. KAZANSKI et Cl. RAYNAUD — In : catalogue d'exposition, *Les derniers romains en Septimanie, IVe-VIIIe siècles*, 211.
- Lécuyer 1990 : N. LÉCUYER — *Les Trois Ponts, Fabrègues (Hérault)*, rapport d'étude d'impact archéologique, dactylographié, 1990.
- Paya 1989 : D. PAYA — *Fouilles archéologiques concernant l'époque médiévale sur le territoire de l'ancien diocèse de Maguelone (Hérault)*, mémoire de D.E.A., Montpellier III, 1989.
- Pellecuer 1989 : Ch. PELLECUER et M. LUGAND — Recherches récentes sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen-Age du bassin de Thau : le site de Sainte-Cécile à Loupian (Hérault) (campagne 1989), *Archéologie en Languedoc*, 4, 1989, 121-135.
- Raynaud 1987 : Cl. RAYNAUD — Typologie des sépultures et problèmes de datation, l'apport des fouilles de Lunel-Viel (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 4, 1987, 121-127.
- Rouquette 1912 et 1921 : J. ROUQUETTE et A. VILLEMAGNE — *Cartulaire de Maguelone*, tome I, 1912, tome III, 1921.
- Saumade 1908 : G. SAUMADE — *Une petite commune rurale du Languedoc sous l'ancien régime, Fabrègues (1650-1792)*, 1908.
- Troncinc 1987 : Ph. TRONCIN — Les tombes anthropomorphes du Vème au XVème dans le Midi de la France, *Archéologie en Languedoc*, 4, 1987, 157-190.